



4 juin 2014

(14-3257)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE  
DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA CORÉE

La communication ci-après, datée du 27 mai 2014 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée au nom de la Corée pour l'information des Membres.

---

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36, WT/L/911), qui a établi le Comité préparatoire de la facilitation des échanges (ci-après "le Comité préparatoire"), lequel relève du Conseil général et aura, entre autres fonctions, celle de recevoir les notifications des engagements de la catégorie A présentées par les Membres au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (ci-après "l'Accord").

J'ai également l'honneur d'informer le Comité préparatoire que le gouvernement de la République de Corée a décidé de désigner toutes les dispositions des articles 1<sup>er</sup> à 12 de l'Accord comme relevant de la catégorie A.

Seokyoung Choi  
Ambassadeur  
Représentant permanent

---